

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

10 mai 2012

Compte rendu des coprésidents
Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
1^{er} et 2 mai 2012

Coprésidents

Zaheer Fakir, Afrique du Sud (Coprésident du CTF)
Jan Sheltinga, Canada (Coprésidente du SCF)

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La réunion est présidée par M. Zaheer Fakir, coprésident du comité du CTF, et M^{me} Jan Sheltinga, coprésidente du comité du SCF.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les participants, ayant examiné *l'ordre du jour provisoire*, distribué sous la cote CTF-SCF/TFC.8/1, adoptent l'ordre du jour proposé.

NOTE SUR L'EVALUATION INDEPENDANTE DES CIF

3. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examinent le document SCF/TFC.8/3, intitulé *Note sur l'évaluation indépendante des CIF*, et se félicitent de la confirmation, par les services d'évaluation des BMD partenaires des CIF, de leur intention de procéder à l'évaluation indépendante du fonctionnement du CTF et du SCF. Les participants demandent au Comité de contrôle de l'évaluation mis en place pour superviser et gérer l'évaluation, de tenir compte des observations faites au cours de la réunion conjointe et de toute observation concernant le projet de note de consultation qui pourrait éventuellement être soumise par écrit avant le 18 mai 2012, lorsqu'il rédigera le projet de document d'orientation et le projet de budget associé. Les participants conviennent d'examiner et d'approuver le document d'orientation et le budget d'évaluation en communiquant par courrier électronique la décision qu'ils prendront conformément au règlement intérieur des réunions des comités.

4. Les participants à la réunion conjointe invitent le Comité de contrôle de l'évaluation à présenter une proposition en vue de la création d'un groupe de référence international formé de personnalités éminentes, respectant l'équilibre entre les experts de pays en développement et ceux des pays développés. Ce groupe sera chargé de conseiller le Comité de contrôle, de manière à garantir la crédibilité et l'indépendance de l'évaluation.

5. Les participants approuvent les *Conditions visant à garantir l'indépendance de l'évaluation*, présentées dans le document CTF-SCF/TFC.8/3, et relatives au respect de l'indépendance sur le plan de l'organisation et du comportement, de la protection contre les pressions extérieures et de la prévention des conflits d'intérêts.

PROPOSITION SOUMISE PAR LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

6. Les participants à la réunion conjointe débattent la proposition soumise par la Banque européenne d'investissement (BEI), que celle-ci a préparé à l'appui de sa candidature en vue de devenir une BMD partenaire des CIF. Tout en reconnaissant le rôle important que la BEI joue dans l'architecture financière internationale, dans le domaine du climat, les comités conviennent qu'il serait prématuré de prendre une décision quant à la participation de la BEI aux CIF sans avoir auparavant engagé un débat stratégique sur l'avenir des CIF et sur des procédures et critères clairs de désignation de nouvelles institutions partenaires.

7. Les participants prennent également acte des propositions présentées aux membres des comités par l'Allemagne et la France en vue de la candidature du *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW) et de l'Agence française de développement (AFD), respectivement, au statut de partenaires des CIF.

8. Les participants demandent à l'Unité administrative des CIF d'élaborer, en concertation avec le Comité des BMD, une note qui servira de base de discussion stratégique sur l'avenir des CIF lors de la prochaine réunion conjointe. Cette note pourrait également évoquer les questions de calendrier et de critères, ainsi que les modalités à envisager pour élargir le nombre d'institutions partenaires des CIF.

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES MESURES DESTINEES A AMELIORER LES OPERATIONS DES CIF

9. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examinent le document CTF-SCF/TFC.8/4/Rev 1, intitulé *Mesures destinées à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques*, et se félicitent des progrès accomplis par l'Unité administrative des CIF et le Comité des BMD dans la mise en œuvre des mesures proposées. Ils demandent à l'Unité administrative des CIF et au Comité des BMD de poursuivre leurs travaux pour faire en sorte que les opérations des CIF soient conformes aux mesures approuvées.

RENFORCEMENT DES MECANISMES DE COORDINATION NATIONALE, DE LA COLLABORATION ENTRE LES BMD ET DE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AUX PROGRAMMES DES CIF

10. Les participants à la réunion conjointe examinent le document CTF-SCF/TFC.8/5, intitulé *Renforcement des mécanismes de coordination nationale, de la collaboration entre les BMD et de la participation des parties prenantes aux programmes des CIF*, et se félicitent de la mise en place des mécanismes existants par les pays pilotes des CIF afin de renforcer la coordination à l'échelon national et l'engagement des parties prenantes dans ces pays. Ils approuvent les propositions formulées dans le document et visant à renforcer la coordination nationale, et conviennent en particulier de :

11. renforcer la coordination nationale en encourageant les pays pilotes à :
 - a) assurer un échange d'informations ouvert et fréquent avec les parties prenantes à propos des programmes d'activité des CIF dans les pays ;
 - b) organiser régulièrement (tous les ans ou tous les deux ans) des forums de parties prenantes consacrés aux programmes des CIF, ou à programmer ce genre de consultation dans le cadre des forums de parties prenantes, s'ils existent, afin d'examiner les progrès accomplis au regard du cadre de résultats des CIF, de tirer des enseignements de l'expérience, de cerner les domaines où il convient d'améliorer la coordination afin de maximiser les synergies, et de garder le cap des programmes d'activité ;
 - c) inviter les parties prenantes, à savoir les organismes publics nationaux et infranationaux, les organisations de la société civile, les organisations communautaires et peuples autochtones, et le secteur privé, ainsi que les BMD et d'autres partenaires de développement, à participer à ces forums, et
 - d) communiquer les enseignements tirés de la coordination nationale aux participants à des réunions des pays pilotes ;

12. renforcer la collaboration des BMD à l'échelon national et, à cet effet :
- a) sensibiliser les équipes nationales des BMD à l'esprit de collaboration et aux directives et procédures relatives aux CIF ;
 - b) s'employer avec les pays à inculquer et diffuser les enseignements tirés en matière de coordination nationale et autres points pertinents ;
 - c) convenir d'emblée de leurs rôles respectifs, de la division des tâches et de l'approche globale à suivre, et
 - d) convenir et appliquer des principes de collaboration entre BMD, ainsi que des paramètres de moindre degré de concessionnalité lorsque les ressources des CIF sont destinées à financer des opérations du secteur privé ;
13. renforcer la participation des parties prenantes des CIF en invitant les pays à :
- a) renforcer la promotion des programmes des CIF menés dans les pays auprès des parties prenantes ;
 - b) identifier les parties prenantes participantes dans les secteurs pertinents, au cours de missions de cadrage, afin de faciliter leur participation durant des missions conjointes et dans le cadre de l'élaboration et de l'application des plans d'investissement ;
 - c) s'assurer de la participation efficace des parties prenantes lors des consultations en vue de l'élaboration de programmes des CIF ;
 - d) diffuser des informations sur la participation des parties prenantes, leurs activités et leur implication à l'échelon des projets et des programmes, et
 - e) examiner les problèmes et les suggestions constructives faites dans le cadre de l'engagement, et faire en sorte qu'ils soient traités de manière approfondie et transparente.
14. Les participants à la réunion conjointe invitent l'Unité administrative des CIF et le Comité des BMD à communiquer des informations sur les résultats des mécanismes de coordination nationale et à collaborer avec les pays pilotes à l'appui de la conduite des activités approuvées.

STRATEGIE DE COMMUNICATION DES CIF

15. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examinent le document CTF-SCF/TFC.8/6, intitulé *Stratégie de communication des CIF*, et l'approuvent sous réserve des observations formulées au cours de la réunion conjointe. Les comités soulignent la contribution que peuvent apporter une communication renforcée et une meilleure diffusion des enseignements tirés des CIF à l'amélioration de la participation des pouvoirs publics et à l'élargissement de celle des parties prenantes dans le développement et la conduite d'opérations financées par les CIF, ainsi que dans le soutien à la transposition, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, des méthodes et des résultats de

ces activités. Les participants prennent acte des liens existants entre la stratégie de communication et les efforts et activités des CIF ayant trait à l'adhésion des pays aux initiatives, à la gestion du savoir et à la participation d'un large éventail d'intervenants. Les comités se félicitent des progrès réalisés en matière d'amélioration du site web des CIF et d'élaboration de nouveaux outils et produits de communication, et ils demandent à l'Unité administrative des CIF et au Comité des BMD d'accélérer l'accomplissement de ces tâches. Les comités sont impatients de voir le programme de travail proposé exécuté de manière rapide et efficace.

L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DANS LE CADRE DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC AU TITRE DES CIF

16. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF accueillent avec satisfaction le bilan entrepris par l'Unité administrative des CIF et le Comité des BMD, qui fait état d'une large utilisation des instruments de financement disponibles par le biais des BMD.

17. Les participants recommandent à l'Unité administrative des CIF d'établir, en concertation avec les BMD, un état des lieux annuel des instruments de financement utilisés dans les CIF, qui sera joint au rapport annuel des CIF, de manière à tenir les comités informés de la diversité des instruments utilisés, ainsi qu'une brève analyse des enseignements tirés et du contexte de l'utilisation de ces instruments. Les pays et les BMD sont invités à continuer d'étudier les instruments de financement innovants et simplifiés répondant au mieux à la demande des pays clients, tout en promouvant les objectifs, le degré d'actualité et l'efficacité des CIF. Le Comité note que des informations complémentaires sur l'utilisation des prêts à l'appui de politiques de développement seront présentées lors de la réunion de novembre 2012.

PROPOSITION RELATIVE A DES OUTILS ET INSTRUMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR RENFORCER LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVE DANS LE CADRE DES CIF

18. Les membres des Comités du CTF et du SCF accueillent favorablement le document CTF-SCF/TFC.8/8 intitulé *Proposition relative à des outils et instruments supplémentaires pour renforcer les investissements du secteur privé dans le cadre des CIF*, et confirment leur engagement de promouvoir les investissements du secteur privé dans les pays bénéficiaires. Plus précisément, les participants :

- a) renouvellent leur engagement en faveur des principes fondamentaux, à savoir fournir un financement concessionnel pour les investissements du secteur privé, assorti de niveaux appropriés de subvention lorsqu'un écart par rapport au marché est mis en évidence, et prévoir des outils et instruments répondant aux attentes et débouchant sur des changements positifs et catalytiques, permettant notamment une subordination, au besoin, dans tous les programmes des CIF, ainsi que la fixation de prix planchers et une certaine marge de manœuvre compte tenu de l'évolution des conditions du marché ;
- b) encouragent les pays et les BMD à établir de nouveaux plans d'investissement ou à réviser et actualiser ceux qui existent, afin de répartir et d'augmenter la part des fonds des CIF alloués au secteur privé à des fins d'investissements, tout en reconnaissant l'importance de programmes conduits à l'initiative des pays, afin de déterminer des cibles appropriées, spécifiques aux pays ;

- c) invitent l'Unité administrative des CIF et les BMD à élaborer des directives opérationnelles spécifiques pour les instruments de financement actuellement admis au titre des CIF, lorsque ces directives sont de nature à promouvoir une plus grande diversité des instruments utilisés dans le portefeuille des CIF ;
- d) confirment que les fonds alloués au titre des CIF peuvent être utilisés pour des prises de participation ;
- e) demandent à l'Unité administrative des CIF et à l'Administrateur d'élaborer, en concertation avec le Comité des BMD, une proposition détaillée visant à faciliter l'utilisation de la monnaie locale dans les projets et programmes financés par les CIF, le cas échéant, et
- f) prient l'Unité administrative des CIF et l'Administrateur d'élaborer, en concertation avec le Comité des BMD, une proposition détaillée de cadre de suivi et de gestion du risque financier pour les programmes du CTF et du SCT.

PLAN D'ACTIVITE ET BUDGET DES CIF POUR L'EXERCICE 13

19. Les participants à la réunion conjointe examinent et approuvent le document CTF-SCF/TFC.8/9, *CIF FY13*, intitulé *Budget des CIF pour l'exercice 13*. Les comités accueillent favorablement le plan d'activité et notent que le budget des CIF proposé pour l'exercice 13 prévoit les ressources administratives requises pour l'exécution du programme de travail de l'ensemble des services administratifs des CIF, c'est-à-dire l'Administrateur en tant que gestionnaire des actifs financiers des FIC, l'Unité administrative en tant que coordinateur des travaux des FIC, et les six BMD en tant « qu'agents d'exécution » des CIF. Le budget prévoit également des ressources à l'appui des BMD à la programmation nationale des ressources des CIF, avant et après l'adoption des plans d'investissement.

20. Les participants demandent à l'Administrateur de fournir des précisions sur la surtaxe de 10 % sur les frais directs de ses services, dont il sollicite l'acquiescement à partir de l'exercice 13.

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA GESTION DES RESULTATS

21. Les participants à la réunion conjointe examinent le document CTF-SCF/TFC.8/10, *Rapport d'avancement sur la gestion des résultats*, et se félicitent des progrès réalisés pour axer davantage les programmes des CIF sur les résultats. Ils soulignent que la gestion axée sur des résultats est un élément clé de l'évaluation de la réussite des CIF, et que le suivi-évaluation et la diffusion des enseignements tirés jouent un rôle essentiel dans l'optimisation des répercussions. Les participants apprécient les progrès réalisés dans la simplification des cadres de résultats, et invitent l'Unité administrative des CIF et les BMD à déployer des efforts concertés pour présenter des propositions de cadres de résultats révisés dans chacun des programmes des CIF à leurs comités et sous-comités respectifs d'ici à novembre 2012. Les pays et les BMD sont invités, une fois les cadres révisés approuvés, à donner la priorité à la fixation de cibles et de références au regard de ces cadres de résultats révisés.

COMPLEMENTARITE DES CIF ET DES PORTEFEUILLES EXISTANTS DES BMD

22. Les participants à la réunion conjointe examinent le document CTF-SCF/TFC.8/11, *Complémentarité des CIF et des portefeuilles existants des BMD*, et accueillent avec satisfaction la note

des BMD qui donne des informations sur l'élaboration d'une méthodologie conjointe, applicable par toutes les BMD, et visant à identifier les fonds alloués à l'atténuation et à l'adaptation dans leurs portefeuilles réguliers. Les BMD sont invitées à fournir des précisions et des données lors de la prochaine réunion de novembre 2012.

QUESTIONS DIVERSES

23. Les participants à la réunion conjointe prennent acte des documents d'information suivants : CTF-SCF/TFC.8/Inf.3, *Progress Report on the CIF 2012 Learning Product* ; CTF-SCF/TFC.8/Inf.4, *Report on the CSO Observer Selection Process* ; et CTF-SCF/TFC.8/Inf.5, *Progress Report on CIF Compliance with the International Aid Transparency Initiative (IATI)*.

CLÔTURE DE LA SEANCE

24. La séance est close le mercredi 2 mai 2012.